

ARRÊTÉ 2023-ELE-INSPE-05

PORTANT RECEVABILITÉ DES LISTES DE CANDIDATURES DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPÉ) DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°2011-595 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentations du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-UPEC-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'arrêté 2023-ELE-INSPE-01 fixant le calendrier électoral pour le renouvellement complet des représentantes et des représentants des collèges des personnels et des usagers de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté 2023-ELE-INSPE-02 portant modalités d'organisation des élections en vue du renouvellement complet des représentants du collège des usagers au Conseil de gestion de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 13 octobre 2023 ;



ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Sont déclarées recevables pour les élections des représentantes et des représentants des usagers au Conseil de gestion de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, organisées du mercredi 22 novembre 2023 à partir de 10 heures 00 jusqu'au jeudi 23 novembre 2023 à 16 heures 00, les listes de candidatures suivantes :

Collège	F Usagers, fonctionnaires stagiaires, personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation
Nom de la liste	SNUIPP-SNES-SNEP-SNUEP-Les syndicats de la FSU engagés pour vous
Nom de la liste	FNEC FP FO

ARRÊTÉ 2023-ELE-INSPE-05

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

En vue du renouvellement des représentants et des représentantes du collège des usagers de l'Unité de Formation et de Recherche communément appelée Faculté des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage sur les campus de l'Université, ainsi que par une mise en ligne sur la page élections dédiée sur le site de la composante.

Fait à Créteil, le 09 novembre 2023

Le Président de l'Université
Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ